

Règlement des TRAIL DES CÔTES DE TOUL

Article 1 – Épreuves

Les épreuves du Trail des côtes de Toul 2022 sont :

- 10 km - dénivelé de 310 m
- 15 km - dénivelé de 630 m
- 27 km - dénivelé de 1200 m

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 2 – Distances et horaires

Dimanche 13 mars 2022

- L'épreuve 10 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2006 et avant avec autorisation parentale.
- Les épreuves de 15 et 27 km sont ouvertes à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2004 et avant avec autorisation parentale pour les mineurs.

Départ et arrivée pour les 3 épreuves du Trail : Salle Balson, avancée porte de Metz 54200 TOUL

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions sont possibles :

- **Par courrier :** Corinne BORN, 173 rue du haut des monts 54200 BICQUELEY
- **Par internet :** <http://chronometrage.com>
- Renseignements et règlement : <http://www.ustoulathle.fr/evenements>

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement fournies avant l'épreuve, afin de valider définitivement l'inscription.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4 – montant des inscriptions		
	Licenciés FFA	Non licenciés FFA
Trail 27 km	20€	22€
Trail 15 km	15€	17€
Trail 10 km	10€	12€

Une majoration de 2 € sera appliquée le jour de la course.

Article 5 – Horaires	
<i>PROGRAMME DETAILLÉ</i>	<i>HORAIRES</i>
SAMEDI 12 mars 2022	
Retrait des dossards Sport 2000 Dommartin lès Toul	15h00 - 18h00
DIMANCHE 13 mars 2022	
Retrait des dossards à SALLE BALSON	7h00 - 08h45
Départ Trail 27 km	09h00
Départ Trail 15 km	09h30
Départ Trail 10 km	09h30

Article 6 – MATERIEL

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune fournie sur place)

L'usage de bâtons est autorisé sur l'ensemble des formats de course.

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross

Chaque participant devra s'équiper d'un téléphone portable et d'un coupe-vent.

Article 7 – SECURITE DES PARCOURS, BARRIERE HORAIRE ET BALISAGE

Les Trails sont des circuits balisés sans barrière horaire.

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres, panneaux en bois et un système de marquage au sol délébile (système préservant l'environnement).

Sécurité et Assistance Médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle, la croix rouge Française.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Article 8 – Ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (Esprit Trail).

10 km : 1 ravitaillement à l'arrivée

15 et 27 km : 1 ravitaillement sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée

Article 09 – Classement et Récompenses

Aucune prime ne sera remise. Cartes cadeaux multi-enseignes et lots divers uniquement

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi pour récompenser :

- Les 3 premières Femmes et les 3 premiers Hommes au scratch des 3 épreuves Trail
- La première Femme et le premier Homme de chaque catégorie (sans cumul)

Article 10 – SANCTIONS

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 11 – Droit à l'image

Chaque athlète autorise l'organisation du TRAIL DES CÔTES DE TOUL à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 12 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

ARTICLE 13 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 14 – REGLES SANITAIRES

Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes bénévoles et les spectateurs sur le site du départ et arrivée.

Les coureurs devront garder leur masque pendant l'échauffement et même après le départ pendant les premiers cinquante mètres après la ligne de départ.

Pour les inscriptions du jour, nous fournissons le gel hydro alcoolique pour le lavage des mains avant utilisation des stylos, du gel hydro alcoolique sera aussi à disposition pour les coureurs et bénévoles qui souhaiteront se désinfecter les mains.

A l'arrivée, les coureurs devront obligatoirement se désinfecter les mains avec hydro alcoolique avant d'accéder au ravitaillement de l'arrivée. Bien entendu, tous les bénévoles, qui prépareront et serviront, mais qui aussi ramasseront les déchets, recevront des gants et des masques.

Lors de la remise des récompenses, Les coureurs devront porter un masque, les règles de distanciation en vigueur seront demandées.

- Directeur de course : **Monsieur Jean-Luc VIAUX Président US TOUL ATHLETISME**